

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise
1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
 Nom commercial : ProKlenz® 120
 Code du produit : 1432
 Groupe de produits : Produits du commerce

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Spec. d'usage industriel/professionnel : Produit destiné uniquement à un usage industriel
 Utilisation de la substance/mélange : Détergent alcalin

1.2.2. Usages déconseillés

Aucune information supplémentaire disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant:

STERIS Corporation
 P. O. Box 147, St. Louis, MO 63166, États-Unis
 Numéro de téléphone pour information: 1-800-444-9009 (Service clients-Produits scientifiques)
 US téléphone d'urgence n° 1-314-535-1395 (STERIS); 1-800-424-9300 (CHEMTREC)

Fournisseur:

STERIS Ireland Limited
 IDA Business and Technology Park
 Tullamore
 County Offaly
 R35 X865
 Ireland.

Produit / Information technique N° de téléphone: +44 (0) 116 276 8636
 Email: asksteris_msds@steris.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +44 (0) 1895 622 639

SECTION 2: Identification des dangers
2.1. Classification de la substance ou du mélange
Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Acute Tox. 4 (Oral) H302
 Skin Corr. 1A H314
 Eye Dam. 1 H318

Texte complet des phrases H: voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Aucune information supplémentaire disponible

2.2. Éléments d'étiquetage
Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05

GHS07

CLP Mention d'avertissement : Danger
 Composants dangereux : Potassium (hydroxyde de)
 Mentions de danger (CLP) : H302 - Nocif en cas d'ingestion
 H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
 Conseils de prudence (CLP) : P260 - Ne pas respirer les brouillards, aérosols, vapeurs
 P261 - Éviter de respirer les brouillards, aérosols, vapeurs
 P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation
 P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit

ProKlenz® 120

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé
P280 - Porter un équipement de protection des yeux, des vêtements de protection, des gants de protection
P301+P312 - EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise
P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir
P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher
P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation
P501 - Éliminer le contenu/réceptacle dans Conformité aux réglementations locales, nationales et internationales applicables

2.3. Autres dangers

Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Tetrasodium EDTA	(n° CAS) 64-02-8 (Numéro CE) 200-573-9 (Numéro index) 607-428-00-2 (n° REACH) 01-2119486762-27-0018	7 - 13	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Dam. 1, H318
Potassium hydroxide	(n° CAS) 1310-58-3 (Numéro CE) 215-181-3 (Numéro index) 019-002-00-8 (n° REACH) 01-2119487136-33-0057	1 - 5	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Corr. 1A, H314
Sodium hydroxide substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales	(n° CAS) 1310-73-2 (Numéro CE) 215-185-5 (Numéro index) 011-002-00-6 (n° REACH) 01-2119457892-27-0229	< 0.5	Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Skin Corr. 1A, H314

Textes des phrases H: voir section 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)
- Premiers soins après inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler aussitôt un médecin. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle
- Premiers soins après contact avec la peau : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin
- Premiers soins après contact oculaire : En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
- Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. Faire boire de l'eau à la victime si elle est parfaitement consciente/lucide. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
- Symptômes/lésions après contact avec la peau : Très irritant pour la peau. Les effets de contacts avec la peau peuvent inclure: irritation et sensation de brûlure
- Symptômes/lésions après contact oculaire : Provoque des lésions oculaires graves. Le contact direct peut causer une irritation sévère, des douleurs et des brûlures, peut-être sévère, et des dommages permanents y compris la cécité
- Symptômes/lésions après ingestion : Peut provoquer une brûlure ou une irritation des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information supplémentaire disponible

ProKlenz® 120

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants. Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable
- Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : La décomposition thermique génère : Fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. Oxydes d'azote

5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement
- Equipements de protection des pompiers : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Utiliser un appareil respiratoire autonome
- Autres informations : Ne pas mélanger avec: produits chlorés car cela pourrait libérer corrosive du chlore gazeux toxique

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Ne pas respirer les fumées, les vapeurs. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements

6.1.1. Pour les non-secouristes

- Equipement de protection : Porter un vêtement de protection approprié. Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage. Bottes
- Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu

6.1.2. Pour les secouristes

- Equipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage
- Procédures d'urgence : Aérer la zone

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour la rétention : Pomper/recueillir le produit libéré dans des récipients appropriés
- Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Neutraliser le produit répandu avec n'importe quel acide faible, puis rincer avec beaucoup d'eau. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières. Les autorités locales devraient être avisées si des déversements significatifs ne peuvent pas être contenues

6.4. Référence à d'autres sections

Voir Rubrique 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Produit destiné uniquement à un usage industriel. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Ne pas respirer les gaz, vapeurs, fumées ou aérosols. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Ne jamais remettre le produit non utilisé dans son emballage d'origine
- Mesures d'hygiène : Se laver mains soigneusement après manipulation. Veiller à une propreté correcte et à un ordre. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser. Séparer les vêtements de travail des vêtements de ville. Les nettoyer séparément

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Mesures techniques : Se conformer aux réglementations en vigueur. Il faut pouvoir se laver / se rincer les yeux et la peau. Assurer une aération suffisante
- Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation
- Matières incompatibles : Acides. Agents oxydants. Composés organiques. Composés halogénés. Chrome. Magnésium. Zinc. Le contact avec des métaux courants (acier, métaux galvanisés, aluminium) peut provoquer une corrosion et produire de l'hydrogène gazeux très inflammable
- Chaleur et sources d'ignition : Conserver à l'abri de la chaleur excessive. Eloigner toute source d'ignition
- Lieu de stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé
- Prescriptions particulières concernant l'emballage : Correctement étiqueté

ProKlenz® 120

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Potassium hydroxide (1310-58-3)		
France	VLE (mg/m ³)	2 mg/m ³
Royaume Uni	WEL STEL (mg/m ³)	2 mg/m ³
USA - ACGIH	ACGIH Plafond (mg/m ³)	2 mg/m ³
USA - NIOSH	NIOSH REL (plafond) (mg/m ³)	2 mg/m ³

Sodium hydroxide (1310-73-2)		
France	VME (mg/m ³)	2 mg/m ³
Royaume Uni	WEL STEL (mg/m ³)	2 mg/m ³
USA - ACGIH	ACGIH Plafond (mg/m ³)	2 mg/m ³
USA - IDLH	US IDLH (mg/m ³)	10 mg/m ³
USA - NIOSH	NIOSH REL (plafond) (mg/m ³)	2 mg/m ³
USA - OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	2 mg/m ³

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition. Une ventilation locale est recommandée pour maintenir le niveau de vapeur en dessous de la valeur limite d'exposition (VLE). Assurer une ventilation adéquate

Équipement de protection individuelle : Éviter toute exposition inutile. Équipement de protection individuelle devrait être choisi en fonction des conditions dans lesquelles ce produit est manipulé ou utilisé. Ce qui suit pictogrammes représentent les exigences minimales pour les équipements de protection individuelle. Vêtements de protection. Gants. Lunettes de protection



Protection des mains : Porter des gants de protection, Gants en caoutchouc ou en plastique

Protection oculaire : Lunettes anti-éclaboussures ou écran facial

Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié. Tablier en caoutchouc, bottes

Protection des voies respiratoires : Travailler dans des zones bien ventilées ou avec un masque respiratoire à filtre. Porter un masque approprié

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter de rejeter dans l'environnement

Autres informations : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Clair
Couleur	: Incolore à jaune clair
Odeur	: Légère odeur
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 11 - 12
pH solution	: 1 %
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible

ProKlenz® 120

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 1,15 Gravité Spécifique
Solubilité	: Eau: complètement soluble
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Log Kow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information supplémentaire disponible

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'emploi

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas

10.4. Conditions à éviter

Matières incompatibles. Conserver à l'écart de la chaleur. Rayons directs du soleil

10.5. Matières incompatibles

Le contact avec des métaux courants (acier, métaux galvanisés, aluminium) peut provoquer une corrosion et produire de l'hydrogène gazeux très inflammable. Acides. Agent oxydant. Matières organiques. Composés halogénés. Magnésium. Zinc. Chrome

10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Nocif en cas d'ingestion

ProKlenz® 120	
ATE (voie orale)	1000,000 mg/kg de poids corporel
Potassium hydroxide (1310-58-3)	
DL50 orale rat	214 mg/kg
ATE (voie orale)	500,000 mg/kg de poids corporel
Sodium hydroxide (1310-73-2)	
DL50 cutanée lapin	1350 mg/kg
ATE (voie cutanée)	1350,000 mg/kg de poids corporel
Tetrasodium EDTA (64-02-8)	
ATE (voie orale)	500,000 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves pH: 11 - 12
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves pH: 11 - 12
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Cancérogénicité	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité pour la reproduction	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

ProKlenz® 120

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Danger par aspiration	: Non classé	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Effets nocifs potentiels sur les hommes et symptômes possibles	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis	

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Potassium hydroxide (1310-58-3)

CL50 poisson 1	80 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Espèce: Gambusia affinis [Statique])
----------------	--

Sodium hydroxide (1310-73-2)

CL50 poisson 1	45,4 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Espèce: Oncorhynchus mykiss [Statique])
----------------	---

Tetrasodium EDTA (64-02-8)

CL50 poisson 1	41 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Espèce: Lepomis macrochirus [Statique])
----------------	---

CE50 Daphnie 1	610 mg/l (Temps d'exposition: 24 h - Espèce: Daphnia magna)
----------------	---

CE50 autres organismes aquatiques 1	1,01 mg/l (Temps d'exposition: 72 h - Espèce: Desmodesmus subspicatus)
-------------------------------------	--

CL50 poissons 2	59,8 mg/l (Temps d'exposition: 96 h - Espèce: Pimephales promelas [statique])
-----------------	---

12.2. Persistance et dégradabilité

ProKlenz® 120

Persistance et dégradabilité	Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande d'un fabricant de détergents
------------------------------	---

12.3. Potentiel de bioaccumulation

ProKlenz® 120

Potentiel de bioaccumulation	Non établi
------------------------------	------------

Potassium (hydroxyde de) (1310-58-3)

Log Pow	0,65
---------	------

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information supplémentaire disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucune information supplémentaire disponible

12.6. Autres effets néfastes

: Éviter le rejet dans l'environnement

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations de traitement des déchets : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur

Indications complémentaires : Éliminer soigneusement les conteneurs vides et les déchets. Déchets dangereux (corrosifs) compte-tenu du pH

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° UN : 1814

N° UN (IATA) : 1814

N° UN (IMDG) : 1814

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport : HYDROXYDE DE POTASSIUM EN SOLUTION

Description document de transport : UN 1814 HYDROXYDE DE POTASSIUM EN SOLUTION, 8, II

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe (ONU) : 8

ProKlenz® 120

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Classe (IATA) : 8
Classe (IMDG) : 8
Étiquettes de danger (ONU) : 8



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ONU) : II

14.5. Dangers pour l'environnement

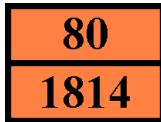
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : 4 x 1 paquet de gal pas approuvé pour le transport aérien. Rail / route: ADR / RID Classe: UN1814, Solution d'Hydroxyde de potassium, 8, 42 (b) ADR

14.6.1. Transport par voie terrestre

Danger n° (code Kemler) : 80
Code de classification (ONU) : C5
Panneaux oranges :



Catégorie de transport (ADR) : 2
Code de restriction concernant les tunnels : E
Quantités limitées (ADR) : 1L
Quantités exceptées (ADR) : E2
Code EAC : 2R

14.6.2. Transport maritime

Aucune information supplémentaire disponible

14.6.3. Transport aérien

Aucune information supplémentaire disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH
Ne contient pas de substance candidate REACH

15.1.2. Directives nationales

Aucune information supplémentaire disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

SECTION 16: Autres informations

Date de révision : 10/16/2018
Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006

Autres informations : Aucun(e)

Textes des phrases H- et EUH:

Acute Tox. 4 (Dermal)	Toxicité aiguë (dermique), Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Catégorie 4 - Toxicité aiguë (orale)
Eye Dam. 1	Catégorie 1 - Lésions oculaires graves/Irritation
Skin Corr. 1A	Corrosion et irritation de la peau, Catégorie 1A
H302	Nocif en cas d'ingestion
H312	Nocif par contact cutané

ProKlenz® 120

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H318	Provoque des lésions oculaires graves

FDS UE (Annexe II REACH)

Les informations sur cette feuille n'est pas une spécification et ne garantit pas les propriétés spécifiques. L'information e st destiné à fournir des connaissances générales sur la santé et la sécurité sur la base de notre connaissance de la manipulation, le stockage et l'utilisation du produit. Elle n'est pas applicable aux utilisations inhabituelles ou non-standard du produit ou lorsque instruction ou recommandations ne sont pas suivies.